

Un programme d'investissement ambitieux sans augmentation des taux d'imposition



Un programme d'investissement ambitieux sans augmentation des taux d'imposition

C'est sous la présidence du maire, Jean-Michel Blay, que s'est tenue, le jeudi 4 avril en soirée, la réunion du Conseil Municipal. Le principal objet de celle-ci porta sur les divers budgets communaux que l'adjointe aux finances et à la culture, **Claudine Carayol**, détailla sur un grand écran.

Pas de hausses des taxes



La section de fonctionnement de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 2 121 000 € avec des charges de gestion courante maîtrisées, des charges de personnel en hausse de 1.50 %. Les recettes fiscales, en légère hausse, représentent 59 % des recettes de fonctionnement. Les taux des taxes des ménages demeurent inchangés. Les dotations de l'Etat diminuent encore, elles représentent désormais moins de 20 % des recettes réelles. La part d'autofinancement dégagée pour financer les investissements est abondée par le produit de la vente des certificats d'économie d'énergie générés par d'importants travaux d'éclairage public.

Contrat Bourg centre

Le Conseil Municipal de Pavie a élaboré depuis le début du mandat, un programme pluriannuel d'investissement. Cette approche globale et prospective lui permet de signer aujourd'hui avec le Conseil Régional un contrat « Bourg Centre ». Le maire, **Jean-Michel Blay**, au moyen d'un diaporama le détailla longuement. Ainsi, l'État, la Région et le Conseil départemental vont financer les projets de la commune à hauteur de 65 à 70 %. C'est le cas pour la salle de spectacle : coût 1 300 000 €, l'embellissement et la sécurisation des entrées de ville : coût 600 000 €, la réhabilitation et l'isolation thermique de la Mairie : 175 000 € et la redynamisation du bourg : 400 000 €. La part d'autofinancement de la commune est ainsi sensiblement réduite. Le budget a été voté à une large majorité, moins 4 abstentions



Le lotissement du Belvédère va voir le jour, avenue des Pyrénées, avec 32 lots dont 2 macro-lots pour des logements sociaux : pour tous renseignements, s'adresser à la mairie.

A l'issue d'un diagnostic global de son réseau, le service assainissement inscrit, au budget 2019, un important programme de réhabilitation. Le désendettement du service a permis de voter une baisse de 15 % de la part communale de la redevance pour les usagers, soit une économie de 31 € environ, pour une consommation annuelle de 100 m³.